



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Enseignements pratiques interdisciplinaires EPI

n° 4 - janvier 2019

Qu'est-ce qu'un EPI ?

C'est un enseignement complémentaire mis en place à la rentrée 2016 suite à la réforme de la scolarité obligatoire. Cet enseignement a pour objectif de développer des compétences transversales pour l'élève tout en continuant à acquérir des connaissances dans les différentes disciplines impliquées dans chaque EPI.

À qui s'adressent les EPI ?

- Aux élèves des classes de 6^{ème} (cycle 3)
- Aux élèves du cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})

Quand se déroule cet enseignement ?

- Sur les heures d'enseignements à raison de 3 ou 4 heures par semaine
- Sur des heures d'enseignement en co-animation

Comment mettre en place un EPI ?

- Réunir l'équipe pédagogique et inscrire le projet dans le cadre d'un des 4 parcours ou l'une des 8 thématiques de travail
- Choisir un sujet et définir une problématique
- Prévoir un calendrier avec une chronologie des activités
- Prévoir éventuellement des séances de co-animations
- Créer des grilles d'évaluations des compétences et connaissances associés à cet EPI
- Travailler en équipe et communiquer régulièrement

Pourquoi mettre en place un EPI ?

- Diversifier sa pédagogie
- Rendre plus intéressants les contenus disciplinaires
- Développer de nouvelles compétences
- Travailler dans le cadre d'une démarche de projet
- Amener les élèves à approfondir leurs connaissances
- Présenter cet EPI à l'oral du DNB

Ressources institutionnelles sur les enseignements pratiques interdisciplinaires :

<http://www.education.gouv.fr/cid100518/les-enseignements-pratiques-interdisciplinaires-epi.html>

<http://eduscol.education.fr/cid108061/epi-mise-en-oeuvre.html>

<http://eduscol.education.fr/physique-chimie/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/enseignements-pratiques-interdisciplinaires-epi.html>